# RAN SSIAP 2 - Remise à niveau chef d'équipe de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes

**Financement** 

Formation professionnelle continue

Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

INORIX FORMATION Cyril ROUX 06.51.27.63.79 cyril.roux@inorix.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi Jeune de moins de 26 ans Personne handicapée Salarié(e) Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Étre titulaire du SSIAP 2 ou ERP IGH 2 Certificat médical datant de moins de 3 mois pour les personnes n'exerçant pas une fonction dans un service de sécurité incendie SST ou PSE1 en cours de validité ou PSC1 de moins de deux ans.

Prérequis pédagogiques :

Être titulaire du SSIAP 2 ou ERP IGH 2 Certificat médical datant de moins de 3 mois pour les personnes n'exerçant pas une fonction dans un service de sécurité incendie SST ou PSE1 en cours de validité ou PSC1 de moins de deux ans.

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

## Objectif de la formation

Permettre au stagiaire de maintenir à jour ses compétences concernant sa mission de chef d'équipe de service de sécurité incendie.

### Contenu et modalités d'organisation

Fondamentaux de sécurité incendie • Rappels sur les fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie au regard au regard du règlement de sécurité incendie Mise en situation d'intervention • Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie • Mise en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité • Exercice d'extinction sur feux réels au moyen d'extincteurs adaptés au risque • Évacuation d'une victime d'un local enfumé. Prévention • Évolution de la réglementation en matière de prévention et de réglementation. • Cette séquence sera clôturée par un examen blanc type QCM Moyens de secours • Évolution de la réglementation en matière de moyens de secours • SSI • Moyens d'extinction • Agents extincteurs Gestion du PC Sécurité • Gestion du PC en situation de crise Organisation d'une séance de formation • Formation des agents de l'équipe. Analyse de la pratique pédagogique L'équipe de sécurité incendie • Organisation, fonctionnement et gestion de conflits de l'équipe de sécurité

Parcours de formation personnalisable ?

Oui

Type de parcours

Non renseigné

## Validation(s) Visée(s)

> Attestation de fin de formation

### Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

## Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00215838	du 01/03/2021 au 03/03/2021	CENON (33)	INORIX FORMATION		Non éligible	FPC
00218428	du 17/05/2021 au 19/05/2021	CENON (33)	INORIX FORMATION		Non éligible	FPC
00235574	du 04/10/2021 au 06/10/2021	CENON (33)	INORIX FORMATION		Non éligible	FPC
00235575	du 29/11/2021 au 01/12/2021	CENON (33)	INORIX FORMATION		Non éligible	FPC

00261869	du 28/02/2022 au 02/03/2022	CENON (33)	INORIX FORMATION	Non éligible	FPC
00261873	du 19/04/2022 au 21/04/2022	CENON (33)	INORIX FORMATION	Non éligible	FPC
00261881	du 09/05/2022 au 11/05/2022	CENON (33)	INORIX FORMATION	Non éligible	FPC
00311397	du 17/08/2022 au 19/08/2022	CENON (33)	INORIX FORMATION	Non éligible	FPC
00311398	du 26/09/2022 au 28/09/2022	CENON (33)	INORIX FORMATION	Non éligible	FPC
00311400	du 02/11/2022 au 04/11/2022	CENON (33)	INORIX FORMATION	Non éligible	FPC
00311402	du 12/12/2022 au 14/12/2022	CENON (33)	INORIX FORMATION	Non éligible	FPC
00328733	du 11/01/2023 au 13/01/2023	CENON (33)	INORIX FORMATION	Non éligible	FPC
00328734	du 28/02/2023 au 02/03/2023	CENON (33)	INORIX FORMATION	Non éligible	FPC
00351028	du 01/04/2023 au 31/12/2023	CENON (33)	INORIX FORMATION	Non éligible	FPC
00328735	du 03/04/2023 au 05/04/2023	CENON (33)	INORIX FORMATION	Non éligible	FPC
00328736	du 28/06/2023 au 30/06/2023	CENON (33)	INORIX FORMATION	Non éligible	FPC
00422809	du 01/01/2024 au 01/12/2024	Cenon (33)	INORIX FORMATION	Non éligible	FPC
00539021	du 01/01/2025 au 31/12/2025	Cenon (33)	INORIX FORMATION	Non éligible	FPC